

Bulletin municipal de La Bouillie



INFORMATIONS MUNICIPALES

L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative de l'Armistice du **11 novembre 1918** se tiendra au monument aux morts à 11h45. Rendez-vous à la mairie à 11h30. Un vin d'honneur sera servi à l'issue à la salle polyvalente.

REPAS DES AINÉS – le **11 novembre** à partir de 12h30 à la salle polyvalente.

Au menu : potage / chou farci, crevettes et coquilles Saint Jacques aux petits légumes à la vinaigrette tiède / Cuisse de canard avec sauce pleurotte et garniture / Chèvre chaud, salade / spécialité de Gwénaél - Vin compris.

Tarif : 10€ pour les plus de 70 ans et 25€ pour les accompagnateurs.

Inscriptions en mairie avant le **6 novembre**.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Durant le mois de novembre, la mairie et l'agence postale seront ouvertes selon les jours et horaires ci-contre. Les élus assureront une permanence de 10h à 12h le samedi 25 novembre 2023.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Rappel : En cas d'impossibilité à vous déplacer aux horaires d'ouverture, un mandataire peut se présenter à votre place. Retrait des colis et/ou recommandés sur présentation :

- De la procuration dûment remplie
- des pièces d'identité (destinataire et mandataire).

En cas d'absence prolongée, il est conseillé d'établir une procuration à un tiers. Cette formalité peut s'effectuer en ligne sur le site de La Poste ou en bureau de poste.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE –

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent venir se faire recenser en mairie à compter de la date anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'une pièce d'identité. Sans cette **démarche obligatoire**, il est impossible de passer son permis de conduire et de s'inscrire aux concours et examens publics.

CONFÉRENCE DES MAIRES



Le conseil municipal de La Bouillie a eu l'honneur de recevoir la conférence des maires qui s'est tenue à la salle polyvalente le 3 octobre.

DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS.

Nous avons remarqué un manque de civisme sur notre commune concernant le dépôt sauvage sur des terrains privés ou communaux.

Pour le bien-être de tous, merci d'emmener vos déchets à la déchetterie sous peine d'amende.

NUISANCES SONORES -

Les travaux de jardinage, de bricolage ou autres activités nécessitant l'utilisation d'appareils sonores susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, doivent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

N°11 - NOVEMBRE 2023

MAIRIE & AGENCE POSTALE COMMUNALE

11 rue de l'Église
Tél. : 02 96 31 51 68
accueilmairie@labouillie.fr
Site internet : labouillie.fr

Horaires d'ouverture
9h à 12h

Lundi, mardi, jeudi,
vendredi.

1^{er} et 3^{ème} samedis du
mois.

.....

SERVICES D'URGENCE ET DE GARDE

SAMU : 15
Pompiers : 18 ou 112
Pharmacie : 3237

.....

BIBLIOTHÈQUE

10h à 12h
Tous les samedis

.....

CABINET INFIRMIER

1 rue des Écoles
02 96 31 58 82

.....

Pour le prochain bulletin

Merci de déposer vos annonces avant le **20 du mois** suivant la date de cette parution

.....

Organe mensuel d'informations administratives économiques et sociales.

Directeur : Pascal
LEBRETON
Rédaction : Coralie DOLO
– Christopher TOURGIS

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ces horaires concernent non seulement le centre bourg mais également les villages en campagne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

➤ 2023-036. Personnel communal. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22 de souscrire, pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire expose que le CDG22 a communiqué à la collectivité les résultats la concernant.

Vu les résultats issus de la procédure et le courrier du CDG annonçant les nouveaux taux du contrat à effet au 1er janvier 2024 et la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire pour le personnel.

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS.

Le conseil prend acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC, que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, que la collectivité adhérente pourra résilier annuellement son contrat, sous réserve du respect du délai de préavis de six mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'acté de réception

Et autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.

➤ 2023.037. Affaires générales. Lamballe Terre & Mer – Chambre Régionale des Comptes (CRC) – Rapport – Exercice 2017-2021

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente.

A l'issue de ce contrôle, cette dernière a adressé son rapport comportant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Vu le Code des juridictions financières prévoyant une présentation de ce rapport par le maire de chaque commune afin de donner lieu à un débat.

Considérant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, synthétisant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

➤ 2023-038 – Personnel communal : modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (31h15) afin d'inclure les heures réalisées à l'entretien des locaux (école) le mercredi au temps de travail de l'agent.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de porter, à compter du 16 octobre 2023 de 31h15 à 34h00 le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe.

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

➤ 2023-039 – Personnel communal : Création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de référent du service périscolaire et adjoint technique faisant fonction d'ATSEM et entretien des locaux

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (DHS : 22h00) à compter du 01/01/2024, pour assurer les fonctions d'ATSEM et d'agent d'entretien à l'école.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territoriaux.

En cas de recours à un agent contractuel et en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération sera défini comme suit : échelle C1 selon un indice de rémunération maximum de 363.

- Le remplacement de l'adjoint d'animation principal de 1ère classe, dont le départ est prévu le 31/12/2023

- La suppression des postes non pourvus en modifiant le tableau des effectifs (sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial)

- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2024

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le conseil charge monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

➤ 2023-040 – Modification de la délibération en date du 7 septembre 2023 - Désignation d'un référent déontologue de l'élu local

Le Maire informe l'assemblée : La délibération n°2023-032 du conseil municipal du 7 septembre 2023 comporte une erreur matérielle qu'il convient de rectifier.

Le Maire propose à l'assemblée : De rectifier l'erreur matérielle en ce sens que la saisine du référent peut-être « tout conseiller municipal » et non « tout conseiller communautaire ». De préciser les conditions dans lesquelles les avis sont rendus en ce sens que la réponse de Madame Haude HOUZÉ se matérialisera par courrier adressé à l'élu demandeur dans un délai d'1 mois à compter de sa saisine.

De préciser les raisons pour lesquelles le choix du conseil municipal s'est porté sur Mme Haude HOUZÉ : Mme Haude HOUZÉ est choisie en raison de son expérience professionnelle en qualité d'ancien agent territorial de la commune de La Bouillie.

Elle a une connaissance de la culture territoriale, de la commune qui lui seront nécessaires pour remplir cette fonction de référent déontologue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

➤ 2023.041. Affaires générales. Lamballe Terre & Mer –Gestion des déchets – Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Lamballe Terre et Mer a l'obligation d'établir et de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il vise un double objectif :

-Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;

Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Considérant le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (gestion des déchets),

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

➤ 2023.042. 5.7 Affaires générales. Lamballe Terre & Mer –Eau et assainissement – Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation et l'adoption de rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement individuel. Ils couvrent les communes gérées en régie et en délégation de service public.

Considérant les rapports 2022 sur le prix et la qualité du service public sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif, et d'assainissement individuel (SPANC), transmis aux conseillers municipaux, Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation des rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (eau et assainissement),
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Déclarations préalables délivrées :

DP 02201223Q0023 – 8 route d'Erquy : Création d'un carport devant un garage.

DP 02201223Q0028 – 16 rue du Clos Neuf : Clôture

DP 02201223Q0029 – 2 rue des frêches : Installation de panneaux photovoltaïques

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Le 05 octobre 2023, à la Bouillie, Mme LÉVÊQUE Simone, âgée de 94 ans.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

NAISSANCE

Le 02 octobre 2023, à Plérin, Eléanore BOURDIN, fille de Xavier BOURDIN et Elodie SAIVE.

Tous nos vœux de bonheur au nouveau-né et toutes nos félicitations à ses parents.

INFORMATIONS DIVERSES

INDICE NATIONAL DES FERMAGES - Pour 2023, l'indice des fermages, qui détermine le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation agricole, est établi à **116,46** (contre 110,26 en 2022, l'année 2009 constituant la base 100). La variation de l'indice national des fermages 2023 par rapport à 2022 est de **+5,63 %**.

ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIÉ

- 6 novembre 2023 : spectacle à Brézillet. Rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente à 11h30.
- Distribution des calendriers du club à domicile par les membres du bureau
- 8 février 2024 à 14h : Assemblée générale (et galette des Rois) à la salle polyvalente

LA PALETTE (ERQUY) –

Il manque 4 personnes en cours de dessin intergénérationnel et 2 personnes au cours de peinture huile acrylique du vendredi après-midi.

LES RESTOS DU COEUR MATIGNON –

Inscriptions ouvertes à partir du 2 novembre. La distribution s'effectuera les jeudis de 9H à 11H15 jusqu'au 07 mars inclus.

COMITÉ D'ANIMATION LAMBOLLIEN –

2 et 3 décembre : Téléthon – recherche de bénévoles pour l'installation des tables le vendredi à 10h et les chapiteaux et barrières le vendredi à 14h.

L'entrée se fera face au relais santé. Diverses activités et stands proposés :

- Restauration
- Jeux d'adresse
- Danse : samedi et dimanche après-midi
- Circuits de marche (4 – 8.5 ou 11 km), départ le samedi à partir de 8h45 et le dimanche à partir de 14h.

ANNONCES

ASSISTANTE MATERNELLE :

Madame ORHAN Laëtitia vous informe qu'elle disposera d'une place à partir de janvier 2024.

Contact : 26 rue de l'Auge à La Bouillie (06-19-79-72-03)

MADemoiselle Ô Naturel

Idée cadeau : découverte des bienfaits de la réflexologie plantaire. Manuelle et naturelle, c'est une méthode thérapeutique qui consiste à parcourir le corps en exerçant des pressions sur les zones réflexes du pied qui vous emmène dans une détente et une relaxation profonde du corps et de l'esprit.

Contact : Emeline DOUZAMY – 06-67-19-81-01

AUXILIAIRE DE VIE propose ses services du lundi au samedi : Aide au lever et coucher, aide à la toilette, aide aux repas, courses, accompagnement pour les rendez-vous, ménage, repassage...

Secteur Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon, La Bouillie, Pléneuf-Val-André, Hénansal, Hénanbihen

Chèque emploi service/ CESU déductible des impôts

Contact : 06-43-07-09-16

À VENDRE lit parapluie avec matelas pour bébé et enfant jusqu'à 2 ans à 25 €. Tél : 06 82 82 99 69

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER



Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le **02-96-50-00-30** et consulter le site internet www.lamballe-terre-mer.bzh.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 02-96-50-59-54 ou enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

RELAIS PETITE ENFANCE - Le **24 novembre** entre 9h00 et 11h00 suivant le rythme des enfants. Découvrez les capacités des enfants à travers des jeux libres, des explorations, des expérimentations, ...

Salle du conseil, mairie de La Bouillie. Inscriptions : rpam-stalban@lamballe-terre-mer.bzh ou ☎ 02-96-32-98-92

22 novembre - Anim'&vous - Encres et impressions

De 14h à 16h30 à la salle des Arcades à Plestan. Sur inscription au 06-20-86-00-74 :

- Atelier parents-enfants (à partir de 5 ans) de fabrication d'encres naturelles et impressions sur textile
- Fabrication d'encres naturelles et utilisation sur textile pour des impressions avec tampons. Vous repartez avec vos créations !

VACANCES D'HIVER

- Inscriptions ALSH 3-10 ans : du 1^{er} au 13 décembre.

- Inscriptions 11-17 ans : à partir du 08 décembre.

ATELIERS INFO JEUNES : de 14h30 à 16h30 à la structure Info Jeunes - Lamballe-Armor

Sur inscription au 06-79-98-73-57

- **15 novembre** : Recherche de stage pratique, formation BAFA
- **A partir du 15 novembre** : Accompagnement « Définir ton parcours », « T'aiguiller sur ton orientation »
- **6 décembre** : BAFA dating, prépare ton entretien de stage pratique

HABITAT

☎ 02-96-32-96-66 ou habitat@lamballe-terre-mer.bzh

BONJOUR HABITAT - C'est plus de 50 permanences de septembre à décembre sur l'ensemble du territoire. Des conseillers pourront répondre à toutes vos questions en lien avec votre logement : recherche de terrain, travaux de rénovation, d'isolation ou d'adaptabilité, aides financières mobilisables...

Permanences sur RDV :

Info-énergie (ALEC)

- 16 novembre de 14h à 17h à St Alban et le 14 et 16 novembre de 9h à 12h à Lamballe Terre & Mer.
- 28 novembre de 9h à 12h à St Alban

Architecte conseil (CAUE)

- 14 et 28 novembre de 14h à 17h à Lamballe Terre & Mer

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

- 9 et 23 novembre de 14h à 17h à la maison du département de Lamballe-Armor

Salon de l'habitat : 11 et 12 novembre au Haras de Lamballe, 50 exposants locaux.

Les habitants du territoire peuvent y rencontrer les professionnels du bâtiment pour présenter un projet, poser les questions ou trouver des idées dans différents domaines : construction et extensions, couverture, isolation...